

Assurance décès SOFINCO (E.D.A)

Par stelilsedre, le 12/02/2014 à 11:07

Bonjour,

Mon père décédé le 2 mai 2013 d'une mort naturelle à son domicile avait souscrit une assurance décès pour un crédit Sofinco. Nous sommes le 12 février 2014 cela fait maintenant 9 mois et l'assurance décès ne fonctionne pas toujours pas. Nous somme baladés en permanence par cette compagnie d'assurance qui ne cesse de nous adresser des constatations médicales qui ne leur conviennent jamais. L'assurance possède donc maintenant leur formulaire de constatation médicale (formulaire dont on ne parle absolument pas à la signature du contrat) en plusieurs exemplaires ainsi que le certificat de décès de mon père. Nous n'allons pas inventer une cause de mort qui n'existe pas.

Je constate que nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. Comment voulez-vous que les gens avancent et fassent leur deuil tranquillement ? alors que nous nous trouvons fasse à une assurance qui cherche désespérement à échapper à ses obligations contractuelles, qui nous balade d'interlocuteur en interlocuteur. Attendent-ils que les gens jettent l'éponge afin de ne rien verser.

Nous avons également contacter l'ordre des médecins qui nous a bien certifier que les papiers demandés n'avaient pas être demandés.

Certains d'entre vous sont-ils sortis de cette impasse? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par alterego, le 12/02/2014 à 17:28

Bonjour,

"nous nous trouvons fasse à une assurance qui cherche désespérement à échapper à ses obligations contractuelles"

Peut-être. De votre côté, avez-vous bien lu et compris les conditions générales et particulières du contrat, lecture pour le moins rébarbative que néglige la majorité des assurés ?

Plus que vos appréciations sur l'assureur, c'est de faits nous permettant d'apprécier son comportement et des clauses du contrat relatives à la garantie (décès du souscripteur) et à son indemnisation dont nous avons besoin si vous vous souhaitez être aidé.

Cordialement

Par 90fanchon, le 27/02/2014 à 23:31

Bonsoir

Mon père est décédé le 1er janvier 2014 et je suis dans le même cas que vous .Mes parents ont contracté un prêt chez sofinco et un prêt dans leur banque .Nous venons de découvrir que ces deux prêteurs ont recourt à la même assurance qui accuse mes parents d'avoir fait une fausse déclaration alors qu'aucun questionnaire santé ne leur a été donné et qu'aucune close ne figure sur les contrats .

La réversion est toujours à l'étude et ma mère se voit obligée de continuer à rembourser ces prêts .

Je suis désolée pour ma mère qui doit subir cela .

Bon courage à vous!

Par hairgold, le 23/05/2015 à 13:28

mon pére es déceder le 18 07 2012

une assurance déces a étè contracté chez eda ceux ci son mal honnête ne veule pas payer apres trois ans de procedure nous faison fasse a une assurance qui es fantome

Par Vlaandereen Pete, le 12/09/2018 à 11:36

Nous sommes en 2018, et EDA sévit encore de la même manière... Suite au décès de mon épouse en 2016, j'ai du envoyer 4 fois les formulaires de déclaration de décès fournis exclusivement par EDA (ceux ci ne se contentant pas d'un simple certificat de décès de l'état civil pourtant légal). A chaque fois j'ai du le faire signer par le médecin ayant constaté le décès. J'ai finalement fait appel à la DDPP; ils ont une cellule spécialisée pour SOFINCO (!) => j'ai reçu une lettre d'excuse m'indiquant qu'ils suspendaient toute poursuite. Cependant, les huissiers ont continué à me harceler et SOFINCO m'a inscrit au FICP. Je les assigne maintenant au tribunal pour fichage abusif et harcèlement.

Par skillinet, le 11/01/2020 à 13:09

Bonjour, comme vous tous je suis maintenant dans la même situation. Mon père, que je ne cotoyais plus depuis 20 ans, est décédé en septembre et j'ai reçu des documents médicaux à faire remplir. Ne connaissant rien de sa vie et habitant à 1 000 kms de chez lui, je suis dans l'impossibilité de donner des renseignements.

Qu'en est-il pour vous tous aujourd'hui? Comment cela s'est-il fini?

Je vous remercie pour votre aide.